

Appel d'offres Création de support et formation



Module : « Comment appréhender le réemploi dans la construction en tant que Maitre d'Ouvrage ? » à destination des Maitres d'Ouvrages

Lots 1A à 1F

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION VALOBAT	3
II.	ENJEUX DE LA DEMANDE	3
III.	ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ	4
1.	Les objectifs de la formation	5
2.	Axes d'intervention souhaités	5
IV.	ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ATTENDUES	9
1.	Enjeux et publics visés	9
2.	Prestations attendues	10
3.	Allotissement	10
4.	Modalités de formation et planification	11
5.	Modalités de prise en charge financière par Valobat	12
6.	Support de formation	13
7.	Réunions au cours du marché	13
8.	Evaluation des acquis des stagiaires	13
9.	Preuve de la réalisation de la prestation et retour qualitatif des stagiaires	13

Formation Entreprise rénovation/ Construction

I. Présentation Valobat.

Le secteur du bâtiment représente environ 42 Mt/an de déchets, soit l'équivalent de la quantité totale de déchets produits annuellement par les ménages en France. Ils se composent à 75 % de déchets inertes (environ 30 millions de tonnes), 23 % de déchets non dangereux non inertes (environ 10 Mt) et 2 % de déchets dangereux (amiante notamment).

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) a prévu la mise en place d'une filière REP pour assurer la gestion des déchets qui en sont issus, dans le but de :

- Réduire les dépôts sauvages en améliorant la collecte par la reprise sans frais des déchets, la densification du maillage des points de collecte, et l'amélioration de la traçabilité ;
- Prévenir la saturation des centres d'enfouissement par le développement du recyclage matière ainsi que du réemploi et de la réutilisation.

Dans ce contexte, Valobat a été agréé par les pouvoirs publics en septembre 2022 pour les deux catégories de PMCB suivantes :

- Sur la **catégorie 1°** : Produits et matériaux de construction constitués majoritairement en masse d'inertes ne contenant ni verre, ni laines minérales ou plâtre
- Sur la **catégorie 2** : Autres produits et matériaux de construction

II. Enjeux de la demande.

Opérationnelle depuis 2023, la filière se déploie auprès des différents canaux de reprise. Parmi ses missions, VALOBAT œuvre pour une meilleure connaissance et compréhension des enjeux du réemploi.

Les produits et matériaux utilisés pour la construction qui arrivent en fin de vie deviennent des déchets pour une bonne partie. Le souhait est d'en faire des ressources pour les acteurs du bâtiment.

S'ils sont convenablement déposés, triés et collectés, ces déchets peuvent être reconditionnés et se transformer en matériaux réutilisables. Ces matériaux peuvent alors réintégrer le marché et être une nouvelle fois utilisés dans un processus de construction ou de rénovation par exemple.

Les produits et matériaux restent ainsi en circuit fermé – à l'échelle nationale, voire locale – et les bénéfices sont nombreux :

- Améliorer la gestion des ressources et en limiter le gaspillage,
- Augmenter l'efficacité tout au long du cycle de vie des produits (conception, production, consommation, fin de vie)
- Et créer de la valeur sur nos territoires aux niveaux industriel, économique, social et environnemental

L'enjeu de ce besoin de formation sur le réemploi est de permettre l'évolution du secteur du bâtiment afin que les matériaux soient en priorité réemployés plutôt que recyclés voire éliminés.

A ce titre, les Maitres d'Ouvrages, étant les premiers acteurs des projets immobiliers, se doivent d'impulser cette dynamique. Il est donc indispensable non seulement de les sensibiliser au sujet du réemploi mais également de leur donner tous les outils nécessaires à la mise en pratique d'une politique de réemploi dans leurs projets.

La filière PMCB se déployant, l'année 2024 sera une année d'expérimentation notamment sur les modules de formation. Cet appel d'offres ne concerne donc que l'année 2024 et un nouvel appel d'offres pourra être lancé sur les autres années de l'agrément en fonction des retours de la première année.

III. Article 1 : Objet du marché

La présente consultation a pour objet **la prise en charge partielle du financement** de la conception et l'animation d'une formation destinée aux Maitres d'Ouvrage et de leurs représentants (architectes, Maitres d'œuvres de conception, économiste du bâtiment...) du secteur de la construction immobilière afin de leur permettre un déploiement adapté du réemploi dans leurs projets.

Cette prise en charge partielle aura pour objectif de limiter le reste à charge pour les stagiaires et ainsi de favoriser le déploiement des formations réemploi sur le secteur de la construction.

Une **option** est proposée sur ce module :

- Formation sous forme de **retour d'expérience d'un projet immobilier fini** avec déploiement du module de formation autour de ce projet. Cette formation nécessitera l'adaptation du support de formation au projet immobilier choisi par les Maitres d'Ouvrages. Le projet sera communiqué en amont par les Maitres d'Ouvrage afin que le formateur puisse préparer son support de formation avec les données nécessaires (quantités de déchets, type de déchets, matériaux réutilisés, objectifs fixés par les Maitres d'Ouvrages...)

Cette option de formation est prévue intra entreprise avec l'ensemble des intervenants des projets immobiliers (acheteur, Responsable projet, Responsable technique...) afin de sensibiliser l'ensemble de la chaîne de décision aux enjeux du réemploi.

1. Les objectifs de la formation.

A l'issue de la formation, le stagiaire devra pouvoir maîtriser les points suivants :

- Intégrer la notion de réemploi dans un projet immobilier.
- Comprendre les obligations réglementaires actuelles.
- Lever les freins culturels sur cette thématique.
- Savoir prendre en compte le réemploi à chaque étape du projet immobilier (diagnostic PEMD / ressources, acteurs du réemploi, plateformes...)
- Avoir les outils pour mettre en place une politique et des objectifs adaptés dans ces marchés.
- Mesurer les résultats.

2. Axes d'intervention souhaités.

La prestation demandée dans cet appel d'offres comprend la création ou la mise à disposition d'un support de formation adaptée. Le formateur est libre dans la création de sa formation mais une validation du module par Valobat sera obligatoire avant le démarrage des formations. Le logo de Valobat devra être apposé sur l'ensemble des supports (formation et communication stagiaire).

La formation devra contenir au minimum les éléments suivants :

Les enjeux du réemploi (à hauteur d'environ 10% du temps de formation):

- La préservation des ressources et l'économie circulaire dans le bâtiment,
- Hiérarchie entre conserver, réemployer, recycler,
- Objectifs en termes de réemploi/ recyclage
- Présentation des principales évolutions réglementaires des dernières années (loi AGECE, loi RE2020, ...) sur le réemploi
- Les freins les plus courants au réemploi dans le bâtiment et les leviers à mettre en place pour les contourner
- Chiffres du réemploi dans le bâtiment en France

Points réglementaires sur la prévention et gestion des déchets (à hauteur d'environ 10% de la formation) :

- Responsabilité des acteurs du chantier en matière de déchets
- L'organisation documentaire de la traçabilité et son évolution,

- Loi de TECV et loi AGECE (diagnostic PEMD, gestion des déchets dans les devis, obligations de tri, CCAG 2021, REP PMCB, RE2020 ...)

L'état de l'art du réemploi dans le bâtiment en France (à hauteur d'environ 20% de la formation) :

- Chiffres du réemploi dans le bâtiment en France
- Identification des matériaux déjà réemployés en France
- Freins et leviers
- Outils existants
- Identification des « nouveaux métiers » du bâtiment pour le réemploi
- Quelques exemples de chantier avec une forte proportion de réemploi

Comment passer de la théorie à la pratique ? (à hauteur d'environ 50% de la formation) :

- Le réemploi à chaque étape (marché, acteur, sourcing, responsabilité...)
- Focus sur les points particuliers : Normes et assurance des matériaux, Capacité des matériaux
- Intégrer le réemploi dès la conception du projet

Mise en pratique (à hauteur d'environ 10% de la formation) :

- Sur votre poste, quelles actions entreprendre en faveur du réemploi ?

Visite de site (1/2 journée complémentaire à la formation) :

- Visite d'un chantier avec un fort enjeu réemploi, d'une plateforme de réemploi ou de tout acteur pouvant apporter une valeur ajoutée à la formation dispensée...

A noter : il est demandé aux candidats d'être force de proposition pour le choix du/des site(s) à visiter. Cependant, en fonction des possibilités, Valobat pourra également orienter le(s) candidat(s) retenu(s) vers ses chantiers expérimentaux ou autres sites pertinents.

Le candidat est libre de proposer un projet de formation propre dont les thématiques sont proches et permettent d'atteindre les objectifs. L'objectif est de soutenir également les formations existantes si celles-ci répondent aux objectifs souhaités par Valobat.

OPTION 1

Le candidat est libre de proposer ou non cette option dans sa réponse en fonction de sa capacité à trouver des entreprises susceptibles d'être intéressées par cette formation personnalisée.

Les enjeux du réemploi (à hauteur d'environ 10% de la formation) :

- Présentation succincte des ressources, économie circulaire, hiérarchie des modes de traitement, objectifs de réemploi / recyclage.
- **Application sur le cas concret** : état des lieux du projet et en imaginant quels auraient pu être les objectifs de réemploi sur ce projet

Points réglementaires sur la prévention et gestion des déchets (à hauteur d'environ 10% de la formation) :

- Responsabilité des acteurs du chantier en matière de déchets
 - L'organisation documentaire de la traçabilité et son évolution,
 - Loi de TECV et loi AGEC (diagnostic PEMD, gestion des déchets dans les devis, obligations de tri, CCAG 2021, REP PMCB, RE2020 ...)
- **Application sur le cas concret** : Identification sur le projet de la bonne application de la réglementation ou des pratiques à mettre en place sur les futurs projets (adaptation des pratiques existantes)

L'état de l'art du réemploi dans le bâtiment en France (à hauteur d'environ 20% de la formation) :

- Chiffres du réemploi dans le bâtiment en France
 - Identification des matériaux déjà réemployés en France
 - Freins et leviers
 - Outils existants
 - Identification des « nouveaux métiers » du bâtiment pour le réemploi
 - Quelques exemples de chantier avec une forte proportion de réemploi
- **Application sur le cas concret** : Après présentation de ce qui se fait en France, l'appliquer sur le projet et regarder les pratiques qui auraient pu être mises en place ou les matériaux qui auraient pu être réutilisés. Présenter

quelques acteurs du réemploi (plateforme, acteurs de l'ESS avec un process de remise en état) qui auraient pu contribuer à la mise en place du réemploi sur le projet.

Comment passer de la théorie à la pratique ? (à hauteur d'environ 50% de la formation) :

- Le réemploi à chaque étape (marché, acteur, sourcing, responsabilité...)
- Focus sur les points particuliers : Normes et assurance des matériaux, Capacité des matériaux
- Intégrer le réemploi dès la conception du projet

➤ **Application sur le cas concret:** Reprendre le projet étape par étape (de la construction du marché jusqu'à la réception) en l'adaptant à un projet ambitieux mais cohérent en termes de réemploi. L'objectif de cette revue de projet est de montrer aux Maitres d'Ouvrages la possibilité d'une réelle politique de réemploi dans les projets immobiliers en prenant en compte l'ensemble de leurs contraintes (budgets, planning...)

Mise en pratique (à hauteur d'environ 10% de la formation):

- Sur votre poste, quelles actions entreprendre en faveur du réemploi ?

A noter : un contact devra être initié en amont avec les stagiaires afin de collecter l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de son support de formation.

Le candidat est libre de proposer un projet de formation propre dont les thématiques sont proches et permettent d'atteindre les objectifs.

IV. Article 2 : Description des prestations attendues

1. Enjeux et publics visés :

La formation est destinée aux Maitres d'Ouvrages de projets immobiliers de rénovations ou de constructions. Elle doit leur permettre de pouvoir mettre en place de manière ambitieuse et cohérente une politique de réemploi dans leurs projets immobiliers. Cette formation a également pour objectif de rassurer les Maitres d'Ouvrages sur le suivi et la traçabilité permettant la mise en place des matériaux réemployés.

2. Prestations attendues

Les candidats retenus par Valobat devront concevoir les supports de formation adaptés au contexte et aux objectifs de Valobat.

L'ensemble des tâches relatives à l'animation et l'organisation de la formation sera effectué par le(s) candidat(s) retenu(s) : suivi des inscriptions, convocation des stagiaires, logistique (salle de formation, hébergement éventuel...).

Valobat participera quant à lui à un financement partiel de la formation à répercuter sur le prix de la formation proposée aux stagiaires.

Les candidats devront remplir sur la durée du contrat **au minima** les objectifs suivants :

- Réaliser **une session de formation** pour chaque région sur laquelle ils auront été retenu
- Un minimum de **12 stagiaires formés** pour chaque région sur laquelle ils auront été retenu

3. Allotissement

Pour cet appel d'offres, il est prévu une intervention sur la France hexagonale.

L'appel d'offres est ainsi alloti :

Numéro de Formation	Formation	Numéro de Région	Région Valobat
1	A destination des Maitres d'Ouvrage	A	Haut de France, Grand Est
		B	Normandie, Ile de France
		C	Bretagne, Pays de la Loire, Centre Val de Loire
		D	Nouvelle aquitaine, Ouest Occitanie
		E	Est Occitanie, Provence Alpes Côte d'Azur, Corse
		F	Bourgogne France comté, Auvergne Rhône Alpe

Le candidat doit répondre à **minima à 3 lots** (un lot correspondant à une région) mais est libre de répondre à plus de trois lots.

Lors de sa réponse il doit préciser le nombre de lot (minimum 3) sur lequel il souhaite s'engager et pour lesquels il garantit la tenue des objectifs sur la durée du contrat.

Ainsi un candidat peut répondre aux 6 lots et souhaiter s'engager sur seulement 3 lots. En cas d'offre satisfaisante, Valobat pourra le désigner sur 3 des 6 lots.

A noter : dans l'objectif de faciliter la gestion des contrats et de contrôler les coûts liés à la préparation des formations, Valobat envisage la sélection de **2 candidats** sur les lots 1A à 1F.

Remarque : Si un candidat a la capacité de remplir les objectifs fixés sur un des deux territoires d'outre-mer géré par Valobat (Martinique et Guyane), il peut le proposer dans sa réponse. Il est toutefois demandé à minima un partenaire local pour pouvoir prétendre effectuer le module de formation sur un de ces territoire.

4. Modalités de formation et planification

Les formations seront dispensées en présentiel, durant **2 journées consécutives**. S'ajoute à ces journées de formation, **une demi-journée de visite de site(s)** (voire de l'étude d'un second cas concret en cas d'impossibilité de visite) qui pourra être disjoint des journées de formation théorique de manière à s'adapter à la temporalité des chantiers à visiter.

Pour l'option 1 il est prévu une formation dispensée en présentiel, durant **3 journées consécutives ou 6 demi-journées discontinues**. S'ajoute à ces journées de formation, **une demi-journée de visite de site(s)** (voire de l'étude d'un second cas concret en cas d'impossibilité de visite) qui pourra être disjoint des journées de formation théorique de manière à s'adapter à la temporalité des chantiers à visiter.

Le seuil minimum est d'environ 8 stagiaires avec un maximum de 14 stagiaires par session.

Il est attendu au minimum une session de formation en 2024 pour chacune des régions Valobat soit **6 formations** pour les **lots 1.A à 1.F**.

A noter : Les candidats retenus doivent communiquer via ses canaux habituels afin de trouver les stagiaires. La participation de Valobat devra systématiquement être mentionnée lors de chacune des communications.

Valobat effectuera également une communication relative à cette formation de manière à toucher un large public et aider le candidat dans la promotion des formations.

Une option d'ouverture à la visio de la formation devra être proposée si le candidat le juge nécessaire notamment pour toucher un public plus large.

5. Modalités de prise en charge financière par Valobat

Valobat prendra en charge une partie du financement de la formation qui devra être répercuté sur les stagiaires. Cette prise en charge sera comprise entre **50** et **75%** du montant facturé aux stagiaires dans la limite d'un montant totale maximal de **20 000€** par région.

La part de prise en charge réelle sera validée lors de la phase de passation des marchés en fonction des offres reçues.

La prise en charge partielle du financement du module de formation se fera sous deux conditions :

- Validation de la session de formation sur chacune des 3 régions (minimum) sur lesquelles il aura été retenu
- Validation d'un minimum de 12 stagiaires formés sur chacune des 3 régions (minimum) sur lesquelles il aura été retenu

En cas de non-respect d'une des deux conditions, Valobat se réserve le droit de diminuer l'enveloppe de prise en charge au prorata des prestations réellement réalisées.

Une fois les formations effectuées, le formateur devra envoyer à Valobat les factures des stagiaires et les attestations de présence pour la prise en charge financière.

La facturation des prestations s'échelonnera de la façon suivante :

- 30% après réservations des stagiaires
- Le solde après réalisation de la formation

6. Support de formation

Le module de formation ne pourra être utilisé en dehors des formations conventionnées par Valobat qu'après accord avec la direction Valobat. De la même façon, Valobat ne pourra utiliser le support de formation du candidat qu'en cas d'accord de celui-ci.

En cas d'accord, la traçabilité des stagiaires formés devra être apporté à Valobat.

7. Réunions au cours du marché

2 réunions sont prévues au marché :

- 1 réunion de lancement avec présentation des projets de supports de formation pour validation par Valobat,
- 1 réunion d'analyses et de retours d'expérience à la suite de la première session de formation.

8. Evaluation des acquis des stagiaires

Aucune évaluation n'est demandée. Les candidats peuvent toutefois proposer des outils d'évaluation.

Une attestation de suivi de formation devra être remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

9. Preuve de la réalisation de la prestation et retour qualitatif des stagiaires

Pour chaque session de formation, le(s) candidat(s) retenu(s) s'engage(nt) à fournir à Valobat :

- La liste des stagiaires avec la fonction et le nom de son entreprise,
- Les feuilles d'émargement par demi-journée signées par chaque stagiaire,
- Les feuilles d'émargement par demi-journée signées par le(s) formateur(s),
- Pour chaque visite, une attestation de visite dûment signée et tamponnée par le site concerné,
- Les enquêtes de satisfaction complétées par les stagiaires
- Les factures pour chaque stagiaire pour prise en charge financière

- Retour du formateur sur le format de la formation et sur la manière dont elle a pu être déployée

L'ensemble de ces documents doit être communiqué à Valobat dans un délai de 10 jours ouvrés après la session.